



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_93
NOCTURNE DES HAUTS-D'ANJOU DU 12 DECEMBRE - LISTE DES LAUREATS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 novembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 29 octobre 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42

Conseillers présents :31

Pouvoir(s) :3

Votants :34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle,
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie, GOURMEL Jacques a donné pouvoir à BURON Christelle,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe, HUET Christian,

Secrétaire de séance :

BERTIN Jérémy

DELIBERATION N°DCM2025_93
Nocturne des Hauts-d'Anjou du 12 décembre - Liste des lauréats

Rapporteur : Michel THEPAUT

Lors de la Nocturne des Hauts-d'Anjou qui se tiendra le vendredi 12 décembre prochain sur le thème de la vie économique locale, il est proposé de mettre à l'honneur et de récompenser des associations de commerçants pour leur investissement au sein de la commune.

La commission Animation territoriale et citoyenneté propose de récompenser deux associations d'artisans et de commerçants en attribuant à chacune une subvention exceptionnelle de 300 € qui leur sera versée en même temps que les subventions classiques en mai/juin.

Les associations sélectionnées sont :

- Les Enseignes,
- L'association du commerce et de l'artisanat local de Champigné (ACAL).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-7 prévoyant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal,
Considérant l'avis favorable de la commission Animation territoriale et Citoyenneté,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le choix de ces deux associations récompensées lors de la Nocturne des Hauts-d'Anjou 2025.
- D'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à chacune des 2 associations sélectionnées.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget principal 2026.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 7 novembre 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 novembre 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 7 novembre 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de Mlle Gironette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.